



# PLUM' INFO

## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 112

Responsable publication : M. CHEVALIER

☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-Mail : [mairie@plumaugat.fr](mailto:mairie@plumaugat.fr)

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

### Jeudi 28 Novembre 2019

#### RESUME CM DU 23 octobre :

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Loyer commerce multi services : Révision loyer :** M. le Maire expose au CM que le loyer du commerce multiservices est révisable au 1<sup>er</sup> novembre comme stipulé dans le bail. Après délibération le CM décide d'augmenter le loyer selon l'indice de l'INSEE ; soit 725,70 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**Loyer du restaurant : Révision loyer :** M. le Maire expose au CM que le loyer du restaurant est révisable au 1<sup>er</sup> novembre comme stipulé dans le bail. Après délibération le CM décide d'augmenter le loyer selon l'indice de l'INSEE ; soit 571,26 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**Voirie : autorisation signature convention prestations :** M. le Maire fait part au CM d'une convention avec Dinan Agglomération relative à l'entretien des écoulements d'eaux (fossés), à l'écoulement d'eaux sur les chaussées et aux dégradations superficielles (point à temps). Après délibération, le CM décide de signer cette convention pour une durée de 3 ans.

**Quéneleuc : vente d'un délaissé communal :** M. le Maire expose au CM que dans le cadre d'une division parcellaire il y a lieu de régulariser ce délaissé (ancienne mare) inclus dans les parcelles de Mme MASSARD et de Mme HARGOUS. Après délibération, le CM décide de vendre ce délaissé au prix de 0.30 € le m<sup>2</sup> à ces deux propriétaires.

**Bénin : éclairage public :** M. le Maire fait part au CM que des travaux de renforcement sur le réseau électrique sont prévus dans ce village et que la question sur le maintien de l'éclairage public à Bénin se pose. Après délibération, le CM considère que ce village n'est plus en zone constructible, qu'il n'y a plus de commerce, que cet éclairage nécessiterait une mise aux normes et compte tenu des campagnes d'économie d'énergie, le CM décide de ne pas maintenir l'éclairage public à Bénin.

**Terrain route de Caulnes AB 312 : offre d'achat :** M. le Maire fait part au CM qu'il a été contacté par une des associations propriétaires de ce terrain qui pourrait être intéressant dans le cadre du réaménagement du centre bourg. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer l'achat de ce terrain pour un montant de 10 000 € maximum.

**Dynamisme des bourgs ruraux : approbation signature protocole :** M. le Maire rappelle au CM que la commune a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projet dynamisme des bourg ruraux ; que le projet de notre

commune a été retenu et qu'une dotation maximale de 662 000 € a été accordée. Après délibération, le CM approuve cette dotation et autorise M. le Maire à signer les différents documents auprès des partenaires.

**Réseau bibliothèques de Dinan Agglomération : adhésion au réseau :** M. le Maire fait part au CM qu'il est proposé à notre commune d'adhérer au réseau des bibliothèques médiathèques de l'EPCI. Après délibération, le CM approuve cette adhésion.

#### RESUME CM DU 14 novembre :

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Dinan Agglomération – adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :** La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2019. Après délibération, le CM adopte le rapport de la CLECT et le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2019 qui s'élève à - 9 072.12 €.

**Demandes de subventions : Projet Bibliothèque :** M. le Maire rappelle au CM le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque et présente le plan de financement. Après délibération, le CM approuve ce projet et le plan de financement et autorise M. le maire à présenter les dossiers de demandes de subventions auprès de La DRAC, du Conseil Départemental (contrat de Territoire), et de la Région (appel à projet « dynamisme des bourgs ruraux »).

**Création d'un poste d'adjoint technique espaces verts :** M. le Maire rappelle au CM la législation sur les créations de postes d'agents techniques, et propose au CM de créer un poste d'agent technique aux espaces verts à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Après délibération, le CM décide de créer ce poste et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

#### PELE – MELE :

1 – Coupe de bois : comme chaque année une coupe de bois sera organisée dans le bois de l'Etos. Renseignements en mairie.

2 – **CHOUCAS** : nous invitons tous les agriculteurs qui subissent des dommages du fait de la présence de choucass, à le faire savoir en mairie. Il est important d'avoir le plus de **témoignages** possibles pour continuer à contrôler la population présente dans le clocher.

3 – **Alerte sanitaire sur les populations de lièvres** : Depuis fin septembre la mortalité des lièvres d'Europe est élevée dans certains secteurs du département à cause du virus de l'EHBS contagieux. Il n'y a pas de risque de transmission à l'homme mais il convient tout de même de prendre les précautions d'usage (port de gants) en cas de découverte d'un cadavre.

4 – **La MSA** nous informe que **la grippe** va faire son retour en France dans moins d'un mois. Il est conseillé à toute la population de se faire vacciner et notamment les personnes les plus fragiles.

5 – **Le SMICTOM** propose à compter de 2020 de régler sa facture de redevances ordures ménagères par prélèvement en 3 fois en remplissant le mandat avant le 31 janvier 2020. Renseignements au 02 99 09 57 26 ou sur [www.smictom-centreouest35.fr](http://www.smictom-centreouest35.fr).

6 – Le SMICTOM nous informe qu'à compter du 2 décembre 2019, **les oreillers, sacs de couchage et les couettes sont collectés** à la déchetterie de Caulnes pour être recyclés.

7 – **Une formation aux premiers secours (PSC1)** est proposée par les pompiers le 7 décembre de 9h00 à 17h00 à la caserne. Prix 45 € - contacter Gaétan PROD'HOMME (06.23.63.60.18)

8 - « **Familles Rurales** » invite tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation du dernier festival à la soirée buffet campagnard et bilan le samedi 30 novembre à partir de 20 h 00 à la salle des fêtes.

9 – **LISTE ELECTORALE** : Afin de participer à la vie électorale, les lois de 2016 ont réformé les modalités d'inscription sur les listes électorales et institué un Répertoire Electoral Unique. Il met fin au principe de la révision annuelle des listes. Dans le cadre des élections Municipales de 2020, la date limite des demandes d'inscription est fixée au **7 février 2020**. Pour s'inscrire sur les listes électorales, il est nécessaire de fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Tous les jeunes ayant effectué la démarche de recensement à l'âge de 16 ans seront automatiquement inscrits à leur majorité.

10 – **Les propriétaires de ruches** doivent les déclarer entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre ; renseignements sur [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

---

### **INFORMATIONS COMMERCIALES :**

1 – **Nouveau !** Chez votre boulanger, vente de crêpes et galettes "Les Galettes De Nelly" tous les jours !

2 – **Nouveau ! A partir du 10 décembre**, Sylvie LE DEVEHAT vous accueille dans son **atelier de couture**, place du commerce. Elle réalise vos travaux de couture, vous aide dans vos projets (formation / initiation / accompagnement) et vend aussi ses réalisations. N'hésitez pas à lui rendre visite. Contact : 06.38.36.22.99

---

### **DATES A RETENIR :**

#### Permanences :

*Aides aux démarches en ligne :*

**GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !**

*Une conseillère en économie sociale et familiale vous aide dans vos démarches les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis de 9H00 à 12H00. Partenariat avec Familles Rurales.*

**Prochaines permanences :**

**Vendredi 6 décembre, Vendredi 20 décembre.**

**Maire / Conseiller Départemental :** sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

**Permanence des adjoints** sur rendez-vous.

**Dinan Agglomération** vous accueille pour vos démarches à la maison du développement à Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30

#### NOUVEAUX Horaires de la Bibliothèque :

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis du mois de 16H00 à 18H00

Et tous les mercredis de 15h00 à 17h30 et samedis de 10h30 à 12h00

**Prochaine réunion de conseil :** 10 décembre à 20h00

#### Portes Ouvertes :

La Maison d'assistantes maternelles « mon jardin d'éveil » organise une porte ouverte samedi 30 novembre de 14 h 00 à 17 h 00.

#### Festivités / Vie des associations : Novembre et Décembre :

Samedi 30 novembre : Buffet des bénévoles du Festival des battages

Vendredi 6 décembre : concours de belote du Club du Bon Accueil au profit du Téléthon

Samedi 7 décembre : Téléthon

Samedi 14 décembre : Fest Noz Nicolai'

31 décembre : Réveillon organisé par l'USP

**Football :** (sous réserve des reports de matchs à cause de la météo ou de l'état du terrain ou décisions de la ligue)

#### **A domicile**

8 décembre à 15h00 contre Lanrelas 2

#### **A l'extérieur**

1<sup>er</sup> décembre à 13 h 00 contre Bobital 2

15 décembre à 13 h 00 contre Trélivan 3

#### **Messes :**

Dimanche 1<sup>er</sup> décembre à 10h30 à Guitté (messe des familles)

Mardi 24 décembre à 19 h 00 à Caulnes (veillée de Noël)

Mercredi 25 décembre à 10 h 30 à Guitté

Dimanche 29 décembre à 10 h 30 à Plumaugat